RSC SRC

MÉDAILLES ET DISTINCTIONS

LA PRÉPARATION D'UNE MISE EN CANDIDATURE

EXEMPLES

LETTRE PRINCIPALE DE MISE EN CANDIDATURE

La lettre du proposant doit ***absolument*** suivre le modèle tel qu'il est indiqué ci-dessous. Les mises en candidatures qui ne suivent pas ce modèle seront automatiquement rejetées et exclues du processus de sélection.

[Papier à en-tête de l'institution]

Le 31 mars XXXX

Gestionnaire, membre et distinctions
La Société royale du Canada
282, rue Somerset ouest
Ottawa (Ontario)
K2P 0J6

Objet : YYY

Monsieur Dragan,

Je suis heureux de présenter le dossier complet d'une candidature pour la médaille / distinction XYZ. J'ai bien compris que la lettre d'accompagnement de la candidature n'est pas destinée à contenir une évaluation du candidat ou toute autre information ne figurant pas dans les formulaires de candidature.

Vous pourrez constater que le dossier est complet et qu'il comprend une brève notice biographique de chacun des trois répondants qui ont accepté d'écrire une lettre à l'appui de la candidature du professeur YYY. La professeure LMN est une éminente chercheure américaine en droit comparé. Elle a toutes les qualités voulues pour parler de la réputation internationale acquise par le professeur YYY dans ce domaine. Monsieur DEF est professeur à Oxford et l'auteur du principal traité de droit comparé publié en anglais (jusqu'à la publication du livre du professeur YYY). Le juge RST fut professeur de droit à l'University of Toronto pendant 25 ans, où il a été reconnu comme éminent spécialiste dans le domaine de la procédure civile. Il est particulièrement bien placé pour évaluer les recherches du professeur YYY dans le domaine des institutions judiciaires et de la procédure civile.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter cette candidature au comité compétent.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature, (obligatoire)]

ZZZ, MSRC
AAA Professeur de droit constitutionnel et de droit public

RSC SRC

NOTICE ACADÉMIQUE - 70 mots maximum, ou 85 mots si rédigée en français

Notice académique:
YYY, Faculté de droit, Université XXX
YYY est un spécialiste mondialement reconnu dont les approches innovantes en droit comparé et en théorie juridique ont contribué à inaugurer un nouveau domaine de recherche: la comparaison interculturelle des institutions judiciaires. Ses études sur les traditions juridiques occidentales ainsi que de nombreuses autres innovations ont ravivé la recherche en droit comparé. Aussi l'auteur des ouvrages en droit international privé comparé saluées par la critique, il mérite pleinement l'attribution de cette médaille.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE - 1200 mots maximum, ou 1450 mots si rédigée en français

Au cours d'une période de trente ans, le professeur YYY a réalisé une série d'études novatrices qui ont contribué aux travaux internationaux portant sur le droit comparé et la théorie juridique. Comme la médaille Dawson vise à reconnaître les « contributions importantes et durables dans deux domaines d'intérêt de la SRC ou dans la recherche interdisciplinaire », cette évaluation portera sur les contributions marquantes du professeur YYY qui reflètent une perspective interdisciplinaire.

Depuis la présentation de sa thèse de doctorat et de ses premiers travaux dans le domaine du droit international privé, cette branche du droit qui remet en cause la conception de la loi de l'État fondée sur le territoire, il s'est penché sur des questions fondamentales de légitimité juridique. Son travail de pionnier dans le domaine du droit coutumier, de la codification, de l'emprunt trans-systémique du pouvoir de persuasion par les tribunaux et de la méthodologie juridique comparative a transféré ces questions dans des domaines de la recherche comparative qui ne font généralement pas l'objet d'analyse théorique poussée. Sa critique des régimes d'immigration et de réfugiés au Canada, comme sa thèse de doctorat, remettent en question les idées reçues à propos de la relation entre le territoire et les institutions juridiques et conteste directement les points de vue étatiques traditionnels sur la subjectivité juridique. Dans ses essais sur l'histoire et l'évolution des traditions juridiques occidentales ainsi que dans sa plus récente monographie théorique intitulée ABCDE, il associe plusieurs domaines de sa recherche dans une magistrale synthèse du vernaculaire local et de la transcendance en normalité juridique. Au cours des trente dernières années, le professeur YYY s'est taillé une réputation mondiale pour ses analyses efficaces et ses approches créatives des questions fondamentales de légitimité juridique et de pouvoir judiciaire.

Dans le contexte où il publie aussi bien en langue française qu'en langue anglaise, il a su tirer parti de façon efficace du « laboratoire » unique de droit comparé du Québec contemporain et du Canada pour développer et tester des hypothèses sur les institutions juridiques, les processus juridiques et sur la méthodologie comparative judiciaire. Ces hypothèses ont été appliquées par des chercheurs de diverses régions du monde comme l'Europe orientale et l'Asie du Sud-Est.

Son travail, s'il est sophistiqué du point de vue théorique, a toujours mis l'accent sur le fonctionnement réel des règles juridiques dans leurs contextes procéduraux et institutionnels. Sa recherche actuelle cible la manière dont les aspects culturels du droit et les traditions juridiques, quand ils sont bien établis, conduisent à la transformation des institutions empruntées lors de leur implantation dans un nouvel environnement social.

Les premiers travaux du professeur YYY en droit international privé l'ont conduit à examiner les frontières perméables des systèmes juridiques nationaux modernes, et à rejeter ensuite les opinions qui prévalent sur la fermeture normative de ces systèmes. Cet examen a évolué dans ses études révolutionnaires du pouvoir de persuasion et de la pollinisation inter-systémique des idées juridiques. À leur tour, ces études se sont poursuivies dans son travail sur l'histoire et le caractère institutionnel des traditions juridiques, une direction du droit comparé qui a peu à peu remplacé la comparaison formelle et doctrinale des règles et des concepts des systèmes nationaux en tant que problème central de droit international comparé.

Dès le début de sa carrière, alors qu'il était étudiant de droit international privé, il avait déjà mis l'accent sur les questions de fond de la réglementation juridique qui se trouvent en marge des systèmes juridiques officiels. Ses études sur le droit à la vie privée et les régimes juridiques régissant le traitement des réfugiés, ces derniers ayant fait l'objet d'une monographie dont il fut l'auteur durant sa période d'octroi de la bourse Bora Laskin sur les droits de la personne, reflètent sa capacité à voir les idéaux juridiques fondamentaux qui sous-tendent des branches apparemment disparates du droit. Au cours des deux dernières décennies, il a écrit plusieurs études sur la codification, l'interpénétration des traditions du droit civil et de la common law ainsi que sur la notion de systèmes juridiques mixtes. Comme son CV l'indique, celles-ci ont été publiées dans des revues de premier plan au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Une autre dimension du profond intérêt que le professeur YYY porte à la question de la légitimité des institutions et des processus juridiques se reflète dans sa préoccupation, manifestée sur une période de vingt ans, à l'égard des caractéristiques structurelles et méthodologiques des institutions judiciaires contemporaines. Plusieurs publications récentes sur la procédure civile, la méthodologie judiciaire, la nature du précédent, les actions de classe, l'organisation des tribunaux et l'indépendance du pouvoir judiciaire font référence à sa recherche des fondements intellectuels de l'arbitrage d'un tribunal en tant qu'institution sociale. Il est reconnu en tant que sommité internationale dans le domaine de la conception de cours d'appel.

Les travaux du professeur YYY en droit comparé lui ont valu d'être élu, et ce à un jeune âge, à l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) et l'attribution de plusieurs prix et bourses de recherche, dont le prestigieux Grand prix (prix du Canada) de l'AIDC pour son traité ABCDE. Il a été directeur de l'Institut de droit comparé de l'Université ZZZ et président des Associations de droit comparé du Québec et du Canada. Il a édité plusieurs collections savantes produites à l'occasion des réunions annuelles de ces organisations.

L'inadéquation des conceptions de normativité juridique centrées sur l'État dans le but de répondre aux besoins d'une communauté mondiale de plus en plus mobile et diversifiée constitue le thème dynamique et intellectuel des travaux du professeur YYY. Le corpus de sa recherche représente une exploration interdisciplinaire des institutions, des processus et de l'histoire des traditions juridiques occidentales contemporaines qui est sophistiquée sur le plan théorique. Sa grande culture juridique et ses recherches de vaste portée sur des questions de fond et de méthodologie font de lui l'un des savants les plus éminents du droit comparé dans le Canada d'aujourd'hui. (985 mots).

RSC SRC

LETTRE DE RECOMMANDATION DU REPONDANT

[Papier à en-tête de l'institution]

Le 31 mars XXXX

Proposant
Université ABC

À l'attention des membres du comité de sélection pour la médaille Sir William Dawson

Objet : Professor YYY

Mesdames, Monsieurs,

On m'a demandé d'écrire une lettre à l'appui de la candidature du professeur YYY *pour la médaille Sir William Dawson de la Société royale du Canada. Je suis très heureux de le faire car je pense que le professeur* YYY *est l'un des meilleurs juristes canadiens. En effet, mon évaluation du professeur* YYY *par rapport à la norme universelle me permet de dire en toute honnêteté que sa contribution académique aux études sur les peuples autochtones et ses théories sur la diversité sociale font partie des meilleures parmi celles réalisées par les juristes de la common law du monde entier.*

Permettez-moi de commencer par mentionner mes diverses relations professionnelles avec le professeur YYY. *Aucune d'entre-elles, selon moi, ne me place en situation de conflit d'intérêt par rapport à ma recommandation. Bien que nous n'ayons jamais directement collaboré à des projets, nous sommes tous deux membres d'une équipe qui a récemment reçu une subvention de recherche majeure du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour étudier les questions de gouvernance autochtone. En outre, j'ai examiné les travaux du professeur* YYY *à la demande de la Commission du droit du Canada. Ainsi, j'ai lu presque tous les articles qu'il a publiés et qui sont répertoriés dans son CV. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de l'enseignement dispensé par* YYY, *de son soutien aux étudiants de cycle supérieur, de son leadership administratif au sein de la communauté transnationale des droits des autochtones et de son travail en tant que conseiller juridique pour les organisations autochtones canadiennes. Mais, étant donné que la médaille Dawson vise à reconnaître des contributions importantes et durables dans deux domaines d'intérêt de la SRC ou de la recherche interdisciplinaire, je limiterai mes observations à cet aspect de sa carrière universitaire.*

Un rapide coup d'œil sur son CV permet de dégager immédiatement quatre caractéristiques de la carrière de chercheur de YYY.

Tout d'abord, son engagement continu dans la recherche. YYY *a avancé à un rythme constant dans ses travaux de recherche et dans ses publications depuis le début des années 1990. Il a remporté des prix pour la meilleure contribution à la Revue canadienne de droit et société (en 1998) et à l'American Journal of Comparative Law (en 2006).*

Deuxièmement, sa reconnaissance internationale. Son travail a fait l'objet d'une grande attention au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, comme en témoigne sa participation à un nombre important de conférences reconnues (énumérés dans son CV) où il a fait des exposés au cours de cette même période.

Troisièmement, son influence sur les politiques. Non seulement les Premières Nations, mais aussi des gouvernements, des commissions d'enquête comme la Commission royale sur les peuples autochtones et des groupes de réflexion, tels que la Commission du droit du Canada ont fait appel à YYY.

Quatrièmement, sa sophistication intellectuelle et théorique. La recherche de YYY *est exemplaire, ce qui est confirmé par les prix et les distinctions qu'il a reçus en droit, en sciences politiques et en anthropologie : le prix Smiley en sciences politiques ; une bourse de recherche de la New Zealand Law Foundation ; une chaire de professeur Bertha Wilson ; et la bourse de recherche AIATSIS en Australie.*

Je voudrais développer brièvement ces observations. On pourrait penser, à la lecture rapide de son CV, que YYY *poursuit un seul thème de recherche. Or, une lecture plus attentive, révèle cependant que ses intérêts s'étendent au droit privé, au droit administratif, au droit constitutionnel et au droit international. Récemment, au cours de son travail auprès de la Commission du droit, il a entrepris la tache extrêmement difficile consistant à cerner les bases fondamentales de différentes traditions juridiques autochtones au Canada. Il s'agit d'un travail d'érudition comparative que personne n'a encore jamais tenté de faire. J'ai lu un projet de cette monographie et je suis stupéfait par la profondeur de la connaissance du droit comparé qu'elle révèle et par l'originalité des arguments de* YYY.

Je voudrais souligner un autre point. Jusqu'à la dernière décennie, la plupart des travaux sur le droit autochtone au Canada ont essentiellement porté sur la loi du Canada concernant les peuples autochtones. YYY *a été à l'avant-garde des chercheurs qui étudient de près les fondements normatifs et conceptuels du droit autochtone en tant que « droit des peuples autochtones. » Cette tache l'a conduit dans les domaines de l'anthropologie juridique et de la théorie du pluralisme juridique. À mon avis, il développe de façon nouvelle et stimulante les analyses traditionnelles de chercheurs comme Etienne LeRoy, Raymond Verdier et Norbert Roulland. Mes propres recherches sur le pluralisme juridique ont été enrichies par les études du droit autochtone au Canada faites par* YYY *et ses idées ont grandement amélioré le travail du groupe de recherche du Québec « Autochtonie et gouvernance » dont je suis membre.*

Permettez-moi de conclure en disant que, depuis près de vingt ans, YYY *est un juriste créatif et productif, et que, au cours des six dernières années, il s'est taillé une place dans le monde anglophone comme étant l'un des théoriciens les plus originaux et créatifs du droit autochtone, sinon le meilleur. Il est intellectuellement engagé, se montre généreux dans ses idées, appuie la recherche des autres et, par son exemple et ses conseils, il est en mesure d'aider ses collègues ainsi que d'autres chercheurs des Premières Nations à perfectionner leur propre travail.*

À ce jour, il n'y a eu que deux professeurs de droit canadien qui se sont vu attribuer la médaille Sir William Dawson. Alors que je ne pourrais pas me prononcer pour d'autres disciplines, j'aurais du mal à trouver un autre juriste qui soit plus digne de l'honneur de recevoir la médaille Sir William Dawson de la Société royale du Canada.

Veuillez Agréer, MesdAmes, Messieurs, mes sAlutAtions distinguées.

[Signature, (obligatoire)]

ZZZ, MSRC
QRS Professeur de droit constitutionnel et de droit Autochtone

BIOGRAPHIE DU RÉPONDANT - 250 mots maximum, ou 300 mots si rédigée en français

Premier répondant : Professeure LMN

La professeure LMN est la professeure ABC de droit comparé à la Harvard University où elle enseigne depuis le milieu des années 1970. Elle a obtenu un B.A. à l'University of Chicago en 1959, puis un juris doctor en 1961 et une maîtrise de droit comparé en 1963, également à l'University of Chicago. Elle a été nommée professeure ABC de droit comparé en 1993. Dans le cadre de ses recherches, elle s'intéresse en particulier au droit constitutionnel comparé aux États-Unis et en Europe, aux droits internationaux de la personne, au droit comparé et à la profession juridique. Elle a publié dans des revues de grand renom cinq monographies de premier plan et une dizaine d'articles évalués par des pairs. Elle est membre de la National Academy of Sciences.